



Dispositions d'exécution pour le Championnat d'été au pistolet 10m (C été-P10/PA10)

Finale 2024

Edition 2024 - page 1

Doc.-N° 4.73.03 f

La Division Pistolet émet pour la Finale du C été-P10/PA10 les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.htm

1. Bases

- 1.1 Règlement du C été-P10/PA10
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp)
- 1.3 DE relatives à la participation de ressortissants étrangers aux exercices fédéraux, manifestations de tir et entraînements de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.4 DE concernant les allègements accordés aux tireurs¹ handicapés ou en chaise roulante participant aux compétitions de la FST, conformément aux règles du Tir sportif handisport (WSPS)
- 1.5 Règles techniques pour Pistolets, Tir sur appui (RTPA)
- 1.6 Notice – Tir sur appui Pistolet (PA10/PA25/50)

2. Délais

2.1 Finale

La Finale se déroule sous forme d'un tour à domicile. Celui-ci peut être accompli du 1^{er} au 15 octobre 2024.

2.2 Annonce des résultats

Les participants à la Finale envoient les Cibles de concours/bandes imprimées jusqu'au 17 octobre 2024 au plus tard au Préposé au C été-P10/PA10 de la FST (date du timbre postal du 16 octobre 2024). Les annonces tardives ne seront plus prises en considération pour le palmarès. Le palmarès du Tir final sera publié sur le site internet de la FST.

¹ Si pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

2.3 Evaluation

L'évaluation des résultats obtenus lors du Tir final et leur contrôle sont effectués par le Préposé de la FST au C été-P10/PA10.

3. Finances

Pour la Finale aucune taxe de participation n'est prélevée.

4. Cibles

Chaque participant à la Finale reçoit du Préposé au C été-P10/PA10 de la FST le nombre de cibles nécessaires.

4.1 Programme Sport

- 30 cibles pour le programme à 60 coups
- 20 cibles pour le programme à 40 coups

4.2 Programme sur appui

- 25 cibles pour le programme à 50 coups

5. Systèmes de marquage électronique

Les participants, qui tirent leur programme sur des cibles à marquage électronique, reçoivent des autocollants qui remplacent les feuilles de stand. Ces autocollants doivent être placés sur la bande de l'imprimante de telle sorte qu'ils soient surimprimés avec le résultat. Seules les bandes avec autocollant de contrôle surimprimé sont valables.

6. Temps de compétition

Le temps de compétition est de

- 105 minutes pour le programme de 60 coups
- 90 minutes pour le programme de 50 coups
- 75 minutes pour le programme de 40 coups.

Le programme doit être effectué sans interruption.

7. Classement

Selon les Règles ISSF.

8. Classes d'âge/programme

8.1 Programme Sport

- E/S/V/SV 60 coups
- U13/U15/U17/U19/U21 40 coups

8.2 Programme sur appui

- SA (à partir de 46 ans) / VA/SVA 50 coups

9. Distinctions pour les participants à la Finale

Les rangs 1 à 3 de chaque classe d'âge reçoivent une carte de prime échelonnée. Tous les autres participants à la Finale reçoivent une carte de prime d'une valeur de Fr. 6.00.

10. Nombre de participants à la Finale

10.1 Programme Sport

- U13 - U17: 8 participants
- U19 - U21: 8 participants
- E/S: 20 participants
- V/SV: 15 participants

10.2 Programme sur appui

- SA (à partir de 46 ans) 15 participants
- VA/SVA 15 participants

11. Contrôles/Contrôle des licences

La finale doit être tirée sous contrôle. Le Préposé au C été-P10/PA10 de la FST effectue le contrôle des cibles utilisées par les participants lors de la Finale. Le contrôle des licences est effectué par le Préposé cantonal avant la Finale.

12. Adresse du Préposé au C été-P10/PA10 FST

Patrick Valentini
Rue Robert De-Traz 3
1206 Genève

Mobile: 079 287 15 45

Courriel: patrick.valentini@swissshooting.ch

13. Remarques

Les classements de la Finale seront publiés sur le site Internet www.swissshooting.ch.

14. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures;
- ont été approuvées par la Division Pistolet le 13 juin 2024;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Paul Stutz	Patrick Valentini
Le Chef de la	Le Préposé au
Division Pistolet	C été-P10/PA10